

## **Surveillance alternée après cancer du sein non métastatique**

### **Après CARCINOME IN SITU (DCIS)**

#### **Si traitement conservateur (tumorectomie et radiothérapie) :**

- **surveillance clinique** tous les 6 mois : en alternance entre le CHB et les médecins de ville pendant 5 ans, puis surveillance exclusivement en ville
- **surveillance mammographique** (+ ou – échographique) annuelle : au CHB pendant les 5 premières années puis en ville ; la patiente étant en possession de ses mammographies

-

#### **Si mammectomie :**

- 1<sup>ère</sup> surveillance au CHB, à 6 mois, avec mammographie ; en absence de reconstruction mammaire, poursuite de la surveillance en ville

### **Après CARCINOME INVASIF (CCI ou CLI)**

- **surveillance clinique** tous les 6 mois : en alternance entre le CHB et les médecins de ville pendant 5 ans, puis surveillance exclusivement en ville
- **surveillance mammographique** (+ ou – échographique) annuelle : au CHB pendant les 5 premières années puis en ville ; la patiente étant en possession de ses mammographies
- **surveillance biologique du Ca 15.3** : à chaque consultation (au CHB pendant les 5 premières années puis en ville, à réaliser toujours dans le même laboratoire)
- examens supplémentaires en cas de signes d'appel

### **CAS PARTICULIERS :**

- Pour les patientes incluses dans des **protocoles thérapeutiques**, la surveillance sera réalisée exclusivement au CHB
- Pour les **patientes mutées ou à risque familial**, la surveillance sera réalisée exclusivement au CHB

## Calendrier de surveillance après CARCINOME INVASIF

La surveillance débute après la fin du traitement initial, soit le plus souvent chirurgie+chimiothérapie+ radiothérapie

La date de la première surveillance correspond donc à 12 mois après le diagnostic (et environ 4 à 6 mois après la fin du traitement initial)

	<b>CHB</b>	<b>en VILLE</b>
12 mois	ex.clinique+mammo. +Ca15.3	
18 mois		ex. clinique + Ca 15.3
24 mois	ex.clinique+mammo. +Ca15.3	
30 mois		ex. clinique+ Ca15.3
36 mois	ex.clinique+mammo. +Ca15.3	
42 mois		ex. clinique + Ca15.3
48 mois	ex.clinique+mammo. +Ca15.3	
54 mois		ex. clinique + Ca15.3
60 mois	ex.clinique+mammo. +Ca15.3	
66 mois		ex. clinique + Ca 15.3
72 mois		ex.clinique+mammo. +Ca15.3
84 mois		ex.clinique+mammo. +Ca15.3
96 mois		ex.clinique+mammo. +Ca15.3
108 mois		ex.clinique+mammo. +Ca15.3
120 mois		ex.clinique+mammo. +Ca15.3

...etc ....

En cas d'anomalie clinique, biologique ou radiologique, la patiente pourra être ré adressée au CHB par son médecin de ville et sera revue en priorité

**-ouverture de consultations « d'urgence »** dans chaque département (chirurgie, radiothérapie, oncologie, et radiologie) pour répondre aux demandes d'avis ou de prise en charges post-thérapeutiques.

## Calendrier de surveillance après CARCINOME IN SITU

**La surveillance alternée concerne les patientes traitées par chirurgie conservatrice** ; en cas de mammectomie et si la patiente ne souhaite pas de reconstruction, la surveillance sera réalisée en ville à partir de la 2<sup>o</sup> année

La surveillance débute après la fin du traitement initial, soit chirurgie + radiothérapie

La date de la première surveillance correspond à 12 mois après le diagnostic initial

	CHB	en VILLE
12 mois	ex.clinique+mammo.	
18 mois		ex. clinique
24 mois	ex.clinique+mammo.	
30 mois		ex. clinique
36 mois	ex.clinique+mammo.	
42 mois		ex. clinique
48 mois	ex.clinique+mammo.	
54 mois		ex. clinique
60 mois	ex.clinique+mammo.	
66 mois		ex. clinique
72 mois		ex.clinique+mammo.
84 mois		ex.clinique+mammo.
96 mois		ex.clinique+mammo.
108 mois		ex.clinique+mammo.
120 mois		ex.clinique+mammo.

...etc ....

En cas d'anomalie clinique ou radiologique, la patiente pourra être ré adressée au CHB par son médecin de ville et sera revue en priorité

**-ouverture de consultations « d'urgence »** dans chaque département (chirurgie, radiothérapie, oncologie, et radiologie) pour répondre aux demandes d'avis ou de prise en charges post-thérapeutiques.